

Conditions d'admissibilité

- Remplacer une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit certifié *Water sense*
- Avoir fait les travaux entre le 1^{er} janvier et le 15 décembre 2022
- Remplacer la ou les toilettes dans un bâtiment résidentiel unifamilial ou multifamilial ou autre que résidentiel
- Être desservi par le réseau d'égout sanitaire ou le réseau d'aqueduc municipal
- Être propriétaire du bâtiment, car la demande doit être faite et signée par celui-ci
- Fournir tous les documents exigés



Municipalité du Village de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David QC J0T 2N0

Pour information :
environnement@valdavid.com
819 324-5678, poste 4238



Programme d'aide financière

Remplacement d'une toilette standard
pour une toilette à faible débit



Programme d'aide financière

La Municipalité du Village de Val-David a mis sur pied un programme d'aide financière pour le remplacement de toilettes standards par des toilettes à faible débit. Ce programme permettra de réduire à long terme la consommation en eau potable ainsi que le volume et le coût de traitement des eaux usées.

Ce programme offre un remboursement de 100 \$ pour chaque toilette à faible débit certifié *Water sense* installée en remplacement d'une toilette à débit régulier.

Un maximum de deux (2) toilettes par bâtiment peut faire l'objet d'une demande d'aide financière.

Débit d'une toilette standard : 13.25 litres/chasse

Débit d'une toilette à faible débit : 6 litres/chasse

Documents à déposer

Les documents suivants doivent accompagner le formulaire de demande :

Photo de la toilette standard avant son retrait

- La photo doit être datée et signée au verso (photo d'au moins 10 cm x 15 cm ou 4 X 6 po)
- Doit présenter une vue d'ensemble, la même prise de vue avant et après le remplacement de l'équipement

Photo de la toilette à faible débit après son installation

- La photo doit être datée et signée au verso (photo d'au moins 10 cm x 15 cm ou 4 X 6 po)
- Doit présenter une vue d'ensemble avant et après le remplacement de l'équipement

Copie de la facture détaillée

- Incluant le nom et les coordonnées du détaillant, la date d'acquisition et le nom du distributeur
- La marque et le numéro du modèle de la toilette

Remboursement

Lorsque toutes les conditions d'admissibilité sont remplies et tous les documents exigés sont fournis, la Municipalité émet un remboursement. La Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les conditions décrites au règlement n°750. La Municipalité se réserve également le droit de poursuivre le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

Les personnes qui désirent faire une demande d'aide financière pour le remplacement d'une toilette doivent remplir le formulaire de demande disponible à la mairie ou sur notre site Internet à [valdavid.com / publications / Programmes et subventions](http://valdavid.com/publications/Programmes-et-subventions). Une fois complété et signé, il doit être transmis, accompagné des documents requis, à :

Municipalité du Village de Val-David
Programme de subvention de toilettes à faible débit
2579, rue de l'Église, Val-David QC J0T 2N0

Pour information :
C. environnement@valdavid.com
T. 819 324-5678, poste 4238

